

La formation en situation de production et la certification de compétences

Afin d'accompagner au mieux ses salariés en insertion vers l'emploi, Espaces mise fortement sur la formation métiers proposée dans le cadre de leur parcours. Depuis 2012, cette formation se déroule en situation de production sur ses chantiers d'insertion, et peut être validée par des sessions de certification des compétences par des jurys professionnels. Ce dispositif s'appuie sur un référentiel de compétences établi en regard des activités de chantier et du titre professionnel « ouvrier du paysage ».

Ainsi, l'encadrant technique, le conseiller en insertion professionnelle et le salarié en insertion sont engagés dans un processus d'évaluation et d'attestation de compétences, dont la qualité est garantie par des professionnels du secteur d'activité.

Pourquoi un jury ?

En tant que professionnels du secteur des espaces verts, les membres du jury, en certifiant les compétences, apportent une reconnaissance extérieure des compétences des salariés en insertion, que ceux-ci peuvent valoriser dans leur parcours et auprès de potentiels futurs employeurs.

L'organisation d'un jury est un évènement nouveau (1^{re} session en 2012), original, pédagogique. Il est innovant dans son concept car il mobilise le salarié sur des auto-évaluations et adapte de façon concertée les compétences à présenter devant le jury.

Déroulé du jury

Ce jury se veut professionnel, en phase avec la réalité du terrain et des professionnels. Actuellement, sont jugées les activités de tonte, débroussaillage, taille, abattage et plantations. Les membres du jury sont reçus sur le site de l'association qui accueille les épreuves. Des outils d'analyse sont communiqués et commentés en début de journée afin de préparer au mieux l'examen des différentes certifications.

Chaque salarié présente une ou plusieurs compétences. Pour chacun d'eux, un dossier est remis aux membres du jury. Une mise en situation pratique peut être faite pour certaines activités. Le jury consiste en une présentation de l'activité et de sa maîtrise par le salarié, en un entretien d'explicitation du parcours, des connaissances et motivations du salarié.

Un débriefing est réalisé après chaque étape et le salarié reçoit, à la fin de cet examen, un retour complet sur ses points forts observés par le jury et des axes de progrès identifiés.

Professionnels du secteur des espaces verts, Espaces vous sollicite pour accompagner ses salariés dans la validation et la certification de leurs compétences.

► Prochaines sessions : mercredi 16 octobre et mardi 19 novembre 2013

Pour plus d'informations : Pour faire partie d'un prochain jury, contactez Olivier Mussard au 01 55 64 13 40 ou sur olivier.mussard@association-espaces.org

Juin 2013